

ARRETE DU MAIRE N° 37/2017

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux exécutés à 54610 BELLEAU, - 12bis rue des Ailleux, par l'Entreprise TERR'ACTIV - 3 Place de la Fontaine à 54280 Mazerulles, pour des travaux de terrassement d'une construction nouvelle,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation rue des Ailleux 54610 Belleau du n° 12 (habitation de Mme et M. DUMARTHERAY) au n° 14 (habitation de Mme et M. BOROWIK) se fera en chaussée rétrécie à partir du Jeudi 24 août 2017 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise YERR'ACTIV – 3 Place de la Fontaine à 54280 Mazerulles, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise TERR'ACTIV – 3 Place de la Fontaine – 54280 MAZERULLES
Gendarmerie Nationale – rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 21 août 2017,

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Michel VAUTRIN

